



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

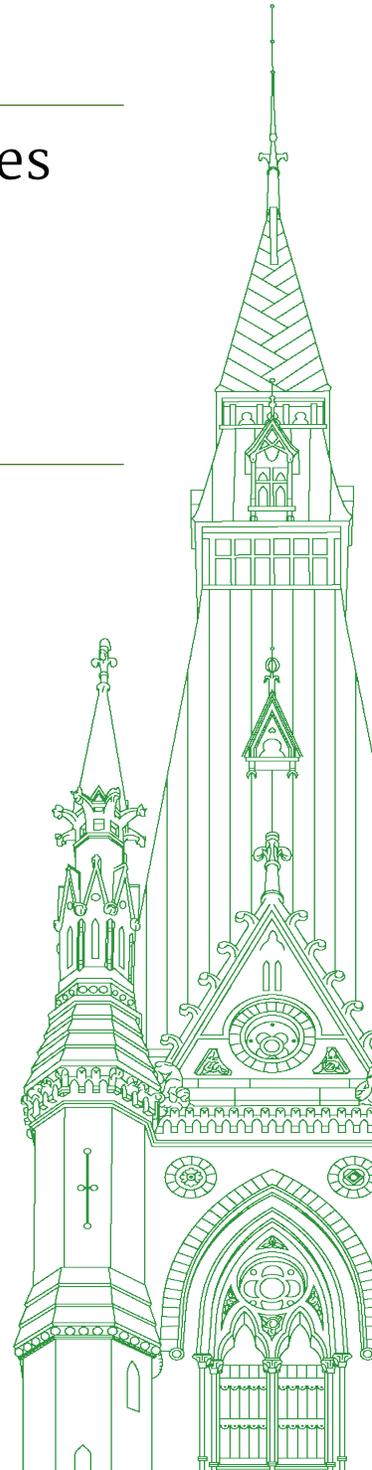
Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 021

Le vendredi 5 juin 2020

Présidente : Mme Sherry Romanado



Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie

Le vendredi 5 juin 2020

• (1405)

[Traduction]

La présidente (Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoyne, Lib.)): Bonjour à tous. La séance est maintenant ouverte.

Bienvenue à la réunion n° 22 du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. Conformément à l'ordre de renvoi du samedi 11 avril, le Comité se réunit dans le but d'entendre des témoignages sur la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19.

La réunion d'aujourd'hui se tiendra par vidéoconférence et le procès-verbal sera disponible sur le site Web de la Chambre des communes.

Je voudrais rappeler aux membres du Comité et aux témoins de bien vouloir attendre, avant de prendre la parole, que je vous nomme. Lorsque vous serez prêts à parler, veuillez activer votre micro, puis le désactiver lorsque vous aurez fini de parler. Veuillez parler clairement et lentement, afin que les interprètes puissent faire leur travail. Comme d'habitude, je sortirai le carton jaune lorsqu'il vous restera 30 secondes et le carton rouge lorsque vous aurez épuisé votre temps de parole.

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins. De l'Association canadienne de l'industrie de la chimie, nous accueillons Mme Isabelle Des Chênes, vice-présidente exécutive.

[Français]

Nous recevons M. Jean-Robert Lessard, conseiller spécial, Relations publiques et gouvernementales, du Groupe Robert inc.

[Traduction]

De Hoffman-La Roche Limitée, nous avons M. Logan Caragata, directeur, Affaires gouvernementales fédérales et de la politique, Division d'accès, ainsi que Mme Fanny Sie, partenaire stratégique en soins de santé, Intelligence artificielle et santé numérique. Enfin, de l'Administration portuaire de Montréal, nous accueillons M. Daniel Dagenais, vice-président, Opérations.

Chaque témoin dispose de sept minutes, qui seront suivies d'une série de questions.

Nous allons commencer par Mme Des Chênes.

Vous avez la parole pendant sept minutes.

Mme Isabelle Des Chênes (vice-présidente exécutive, Association canadienne de l'industrie de la chimie): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui au nom des fabricants canadiens de produits chimiques et de plastiques. Vous savez sans

doute que le secteur canadien de la chimie génère près de 60 milliards de dollars par an, ce qui en fait le troisième secteur manufacturier du pays. Il s'agit presque à parts égales des produits pharmaceutiques et des produits chimiques de qualité industrielle. C'est de ces derniers dont je vais parler aujourd'hui.

Avant de commencer officiellement mon exposé, je voudrais souligner que notre secteur a particulièrement apprécié les mesures extraordinaires et opportunes mises en place par le Parlement et le gouvernement du Canada afin de soutenir les entreprises durant cette période sans précédent.

J'ai trois messages à vous transmettre aujourd'hui, qui seront sans doute faciles à mémoriser, car ils ressemblent aux trois R. Le secteur chimique est résilient, réactif et en bonne posture pour initier la reprise économique du Canada.

Pour commencer, notre secteur est résilient. Nos entreprises et nos chaînes d'approvisionnement n'ont pas subi de contrecoups importants. Notre industrie, pour la plupart, continue de fonctionner à des niveaux de production normaux. Certains ont subi une baisse de production tout en maintenant leurs opérations, d'autres ont vu leur production augmenter. Jusqu'à présent, notre secteur n'a pas eu besoin de soutien économique et n'a vu que peu de mises à pied.

En deuxième lieu, notre secteur est très réactif. Le secteur de la chimie au Canada fabrique des produits importants pour le traitement et la désinfection des eaux qui sont essentiels pour la sécurité publique. Ces produits ont été très en demande dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Les plastiques jouent un rôle sanitaire important pour le conditionnement médical et alimentaire et entrent dans la composition de l'EPI, l'équipement de protection individuelle. La demande pour ces produits a considérablement augmenté en conséquence de la COVID-19.

Nos membres ont également reconfiguré les chaînes de valeur et les activités de production afin de participer aux mesures. Shell Canada, BASF Canada et Procter & Gamble ont tous reconfiguré leurs opérations pour produire des centaines de milliers de litres de désinfectant pour les mains, dont ils ont fait don aux hôpitaux et aux organismes de soutien communautaire. Mené par BASF Canada et par Trimac, deux membres de l'ACIC, notre secteur a appuyé la mise en place d'un programme d'interventions rapides. Ce programme met en relation les producteurs d'EPI avec ceux qui en ont besoin. En trois semaines à peine, plus de 25 000 mises en relation réussies ont pu se faire par l'intermédiaire de ce programme.

Enfin, tout en étant résilient et responsable, notre secteur est bien placé pour contribuer à la reprise économique du Canada. Des investissements en capital de plus de 7 milliards de dollars ont été dérogés pour un début de la production prévu à la fin 2021 ou début 2022. Nous anticipons, de plus, que les investissements en capital supplémentaires de 11 milliards de dollars engagés et annoncés, puis reportés à cause de la COVID, se concrétiseront pour soutenir la reprise. Toutes nos usines ont reporté d'importantes activités d'entretien prévues, et il sera essentiel de les mener à bien le plus tôt possible. Ces projets peuvent faire intervenir des milliers d'employés de sous-traitants et représenter des centaines de millions de dollars, ce qui injecterait dans l'économie un capital bien nécessaire.

De plus, l'Alberta, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique en appellent au secteur de la chimie afin qu'ils augmentent de manière conséquente les investissements au-delà de ceux déjà annoncés.

En conclusion, voici deux conseils pour que le Canada puisse soutenir la croissance des secteurs de la chimie et des plastiques canadiens.

Il est, tout d'abord, essentiel que le gouvernement du Canada adhère à l'augmentation des investissements dans le secteur de la chimie. Les solutions chimiques, qui sont la pierre angulaire du monde moderne, joueront un rôle vital pour l'essor économique de l'après-COVID. Le gouvernement du Canada devrait collaborer et se coordonner avec les provinces pour créer une approche de type Équipe Canada et attirer les investissements étrangers dans ce secteur. La coopération intergouvernements, en réponse à la COVID-19, a été bénéfique pour les Canadiens. C'est la même approche coordonnée dont nous avons besoin pour faire repartir et croître notre économie.

En second lieu, s'il doit s'attacher à trouver des solutions au problème difficile de la pollution des plastiques dans l'environnement, le gouvernement du Canada devrait utiliser d'autres outils que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et tout particulièrement l'annexe 1, Liste des substances toxiques, pour réglementer les déchets plastiques. Déclarer que les plastiques sont toxiques au Canada va mettre à mal la confiance des investisseurs étrangers. Le Canada donnera l'impression qu'il est partagé quant à la croissance du secteur, malgré la résilience et la réactivité du secteur, ainsi que des possibilités économiques qui y ont été créées par la crise.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer devant vous aujourd'hui. Je suis prête à répondre à vos questions.

• (1410)

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Notre prochain témoin est M. Jean-Robert Lessard.

Monsieur Lessard, vous avez la parole pour sept minutes.

M. Jean-Robert Lessard (conseiller spécial, Relations publiques et gouvernementales, Groupe Robert inc.): Je vous remercie de cette occasion de vous faire part de ce que nous avons fait pendant la pandémie.

Le 12 mars, Groupe Robert inc. a déployé ses premiers efforts. Il s'est attaqué à la situation en établissant un comité de gestion de crise assurant une communication journalière avec tous ses employés. Ce comité a instauré plusieurs mesures, dont l'arrêt des vi-

sites dans ses installations à l'exception de celles des fournisseurs essentiels, qui devaient remplir un formulaire de déclaration volontaire avant d'être admis.

Nous avons arrêté les voyages d'affaires pour plutôt privilégier l'usage de technologies de communication comme Skype, Microsoft Teams et Zoom. Groupe Robert inc. a aussi canalisé toutes les questions et les suggestions d'employés vers une seule et unique adresse: covid19@robert.ca.

De plus, une kyrielle de mesures d'hygiène ont été mises en place suivant les recommandations formulées par les autorités de la santé publique du Québec et du Canada. Les entrées des employés se font par une seule porte, où se trouve une station de lavage et où la température des gens est prise. Pour nos chauffeurs, un protocole d'utilisation des désinfectants pour le nettoyage de leurs cabines est devenu obligatoire. L'équipe d'entretien ménager a multiplié ses rondes pour le nettoyage de tous les lieux. L'équipe d'entretien mécanique doit désinfecter tous les instruments requis avant et après utilisation. Pour favoriser l'éloignement physique dans les endroits communs, nous avons modifié les heures de pause et de repas.

La fin du congé scolaire a nécessité la mise en quarantaine de plusieurs employés revenus de voyage. De plus, malgré le déconfinement amorcé, les règles d'hygiène de base font partie du quotidien: éloignement physique, lavage des mains et toux dans le creux du coude.

Nous avons créé une équipe spécialisée sur la COVID-19. Cette équipe regroupe trois employés du service de santé et de sécurité et elle a eu pour mandat de rechercher toutes les informations pertinentes sur la pandémie. Ces trois employés sont devenus les personnes-ressources à consulter pour éviter tout geste répréhensible et toute mésinformation, y compris les déclarations erronées de certains communiqués.

Plusieurs employés font désormais du télétravail et des séances de formation ont été données à nos gestionnaires pour les informer des meilleures pratiques de gestion d'équipes en télétravail.

Il est important de mentionner l'établissement de divers protocoles relatifs aux mesures à prendre quand il y a un diagnostic de COVID-19 chez un employé. Nous avons été chanceux, car seulement huit employés sur 3 600 ont contracté le coronavirus. Je suis heureux de vous dire que ces huit employés se sont tous rétablis.

En résumé, la mise en place d'horaires réduits et, surtout, le soutien accéléré par de la formation en ligne ont permis de réaffecter des employés à d'autres fonctions afin de limiter les mises à pied. Nous croyons également qu'il est d'intérêt de mentionner la bonne collaboration entre l'employeur et le syndicat, laquelle a permis d'établir une tribune réunissant l'employeur et les employés pour tenir et véhiculer un même message.

Au plus fort de la crise, nous avons mis à pied d'une façon temporaire 459 personnes. En cette période de crise, Groupe Robert inc. est heureux de constater que sa force, ce sont ses employés, qui ont tenté de trouver des solutions et d'accomplir de grandes choses.

• (1415)

Nous sommes en activité depuis 73 ans, et nous avons appris que l'unique façon de surmonter les défis comme celui-ci, c'est de participer à tout cela en équipe.

La présidente: Je vous remercie beaucoup, monsieur Lessard.

[Traduction]

Notre prochain témoin représente Hoffmann-La Roche Limitée. Vous disposez de sept minutes.

[Français]

M. Logan Caragata (directeur, Affaires gouvernementales fédérales et de la politique, Division d'accès, Hoffmann-La Roche Limitée): Madame la présidente et honorables membres du Comité, au nom de Hoffmann-La Roche, nous vous remercions de nous donner l'occasion de vous parler aujourd'hui. Nous applaudissons les efforts déployés par le gouvernement fédéral et les travailleurs de la santé de première ligne pour combattre la propagation de la COVID-19 et pour protéger notre économie.

• (1420)

[Traduction]

Roche est une compagnie pharmaceutique et de diagnostic internationale, dont le but est de faire progresser la science et d'améliorer les résultats sanitaires pour nos patients. La mise en commun de nos forces a fait de Roche un chef de file dans les soins de santé personnels et notre stratégie vise à appliquer le bon traitement au bon patient au bon moment.

En 2019, nous avons investi 284 millions de dollars dans la recherche et le développement, dont 57 millions dans la recherche clinique au Canada. Récemment, nous avons annoncé un investissement de 500 millions de dollars sur une période de cinq ans, en vue de créer un site mondial, ainsi que 500 emplois hautement spécialisés à Mississauga.

Roche travaille à un certain nombre d'initiatives pour relever les défis associés à la pandémie. Des essais cliniques de phase trois sont en cours, afin d'étudier l'innocuité et l'efficacité de l'un de nos médicaments chez les patients adultes hospitalisés pour une pneumonie de COVID-19 aiguë. Quant à nos diagnostics, notre test moléculaire a été approuvé dans le cadre du Programme d'accès spécial de Santé Canada et représente une part importante des tests effectués au Canada. Nous avons également soumis notre test de dépistage des anticorps pour approbation, que nous attendons sous peu. Nous nous réjouissons du potentiel de ce test, tandis que nous entrons dans la phase de rétablissement et unissons nos efforts à ceux du groupe d'étude sur l'immunité à la COVID-19.

Nous sommes également très fiers de notre défi Innover pour contrer la COVID-19, un programme de financement appuyant les propositions de solutions aux plus gros défis posés par la pandémie. Après avoir reçu plus de 800 soumissions de l'ensemble de la communauté des sciences et technologies de la santé au Canada, nous sommes ravis de participer à la création et à l'application de 11 de ces idées. L'une d'entre elles étudie les conditions climatiques de la transmission de la COVID-19 dans une chambre d'aérosols conçue par une équipe de virologues et d'ingénieurs. Dans un autre projet, l'intelligence artificielle en temps réel sert à suivre, surveiller et prédire les symptômes chez les personnes âgées à haut risque.

Nous avons également mis sur pied la Coalition pour la science des données de Roche, un groupe d'organismes universitaires et privés avec une mission commune. Cette coalition appuie la détermination des défis locaux, l'accès aux données et la création d'idées réalisables liées à la pandémie. Nous comptons parmi nos collaborateurs, Self Care Catalysts, ThinkData Works, Amii, l'Institut Vecteur et des experts du secteur privé. Au cours des huit dernières semaines, nous avons obtenu l'équivalent de cinq à sept ans de parte-

nariats mondiaux et avons trouvé cent solutions en intelligence artificielle, en tableaux de bord virtuels, en études de marché et en partenariats plus solides avec des parties prenantes de divers pays.

Mme Fanny Sie (partenaire stratégique en soins de santé, Intelligence artificielle et santé numérique, Hoffmann-La Roche Limitée): Cette pandémie a fait ressortir plusieurs lacunes latentes dans notre système de soins de santé tout en révélant l'immense valeur apportée par le secteur des sciences de la vie. Les enjeux, tels que la capacité du système, le manque de soins virtuels et la fragmentation des données au Canada, déclenchent une demande impérative pour des changements durables. Une flexibilité et un leadership étonnants se sont manifestés dans la réponse immédiate de notre système de santé à la pandémie. Cependant, il est important d'utiliser les leçons de cette crise afin de concrétiser un changement significatif et à long terme.

En changeant de cap vers le rétablissement, de grandes possibilités voient le jour pour accélérer l'innovation et aller de l'avant. Les sciences de la vie au Canada sont pleines d'avenir. Le gouvernement peut prendre toute une série de mesures pour promouvoir la croissance au Canada et à l'étranger.

Tout d'abord, le gouvernement fédéral devrait relancer la Table de stratégies économiques des sciences de la santé et de la vie. L'annonce du conseil sur la stratégie industrielle est un bon début, mais nous encourageons le gouvernement, tout en écoutant également les avis émanant de l'industrie des patients et des parties prenantes d'autres secteurs, à remettre ce travail sur les rails, afin de déterminer pour la suite des étapes précises et mesurables. Il est également important de repenser certaines des recommandations dans un contexte de planification de la pandémie et du renforcement de notre capacité pour la prochaine crise.

En deuxième lieu, un écosystème de données solide est un facteur essentiel de réussite pour répondre à la COVID-19. La pandémie a révélé à quel point nous étions limités dans notre capacité à recueillir des données de grande qualité, à y accéder, à les intégrer, à les mettre en commun et à les analyser. Elle a également amplifié l'incertitude des comparaisons de données interprovinciales, puisque chaque province utilise différentes méthodologies, normes et politiques de collecte des données. De plus, la plupart des données provinciales ne sont ni complètes ni accessibles au public. Nous pensons pouvoir gagner ce combat si nous mettons en commun de façon sécuritaire des données et des connaissances sur les soins de santé, tout en respectant les lois locales de la protection des renseignements personnels, afin de prendre des décisions plus éclairées sur le système de santé et les soins aux patients.

En dernier lieu, nous devons investir davantage dans des programmes tels que le Scale AI et la supergrappe numérique auxquels Roche est très fière de participer. La COVID-19 a révélé les effets catastrophiques d'un manque persistant d'innovation dans notre secteur, tant sur la santé des patients que sur l'économie. En récompensant l'innovation et en investissant davantage dans des technologies novatrices, comme le séquençage génomique, l'infonuagique, les outils de santé numériques pour les interventions et la surveillance à distance, tout comme les médicaments qui donnent des résultats supérieurs, nous serons en mesure d'ajouter une valeur sans précédent aux prestations aux patients et à la croissance économique de notre pays. Ces technologies placeront le Canada à l'avant-garde des soins de santé personnalisés et nous permettront de fournir aux patients exactement ce dont ils ont besoin de la part de leur système de santé.

Que ce soit par des diagnostics, des médicaments ou des idées, Roche reste un partenaire engagé, qui aide à traverser la pandémie de la COVID-19 et à y mettre fin. Les secteurs des sciences de la vie possèdent un énorme potentiel pour mener la reprise économique de ce pays. Des Canadiens en bonne santé signifient une économie en bonne santé. Grâce à la collaboration entre les patients, les organisations de patients, les entreprises telles que Roche et le gouvernement, nous pouvons réaliser ces idées.

Je vous remercie de votre temps. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

• (1425)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous entendrons maintenant M. Dagenais, de l'Administration portuaire de Montréal.

Vous disposez de sept minutes.

[Français]

M. Daniel Dagenais (vice-président, Opérations, Administration portuaire de Montréal): Bonjour.

Je vous remercie de nous donner l'occasion de prendre la parole dans le cadre des travaux du Comité. Je suis Daniel Dagenais, vice-président aux opérations à l'Administration portuaire de Montréal.

J'aimerais commencer par exprimer mes sincères remerciements aux travailleurs portuaires, au personnel navigant ainsi qu'à l'ensemble des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement, qui travaillent sans relâche depuis le début de la pandémie pour assurer la poursuite des activités de tous les secteurs de l'industrie, d'un océan à l'autre.

Permettez-moi également de remercier le gouvernement de ses efforts pour réduire au minimum les répercussions de la pandémie de la COVID-19 sur les Canadiens. Je remercie plus particulièrement les fonctionnaires et le personnel ministériel avec qui nous sommes en contact. Ces derniers sont demeurés disponibles et à l'écoute lors de nos multiples appels au cours des dernières semaines.

Naturellement, je remercie aussi nos clients et nos partenaires d'affaires pour leur confiance, ainsi que nos travailleurs, qui nous ont également exprimé leur confiance au cours des dernières semaines.

Le Port de Montréal est le deuxième port en importance au Canada. Il est le seul port à conteneurs sur le Saint-Laurent. Nos marchés continentaux pour les marchandises sont principalement le Québec, l'Ontario et le Midwest américain.

Un port est une plaque tournante pour les marchandises, où convergent tous les modes de transport. Chaque jour, 2 500 camions viennent au port pour prendre et livrer des marchandises. Deux mille navires par année viennent mouiller dans nos eaux, et, chaque semaine, 60 ou 80 trains traversent la zone d'interchange pour livrer les marchandises.

L'activité du Port de Montréal génère des retombées économiques de l'ordre de 2,6 milliards de dollars, et elle soutient au passage près de 19 000 emplois directs et indirects. L'an dernier, en 2019, plus de 100 milliards de dollars de marchandises ont traversé nos quais, cette année étant une sixième année record pour le Port de Montréal. Toutefois, mars 2020 passera certainement à l'histoire pour nous. Nous avons eu des volumes records en 2019, la quantité

de marchandises ne cessant de croître. Au premier trimestre de 2020, les volumes étaient déjà de 5 % supérieurs à ceux de 2019.

En mars, il y a eu une reconnaissance du statut essentiel du mouvement des marchandises par les paliers de gouvernement du Canada et du Québec, ce qui a fait en sorte d'exclure nos employés des ordonnances de confinement et des consignes de fermeture. Nous avons donc dû rapidement adapter nos processus d'affaires en fonction des consignes de sécurité.

La COVID-19 a et aura des répercussions indéniables sur l'économie du Canada et du Québec ainsi que sur les chaînes d'approvisionnement. Pour les acteurs des chaînes d'approvisionnement, la pandémie, et la crise sanitaire qui en découle, est d'abord et avant tout un défi pour les travailleurs et les employeurs.

Qu'est-il arrivé dès le début de la pandémie? Les conditions gagnantes, pour faire face à un tel désastre, c'était d'abord et avant tout une gestion des risques qui devait être imbriquée dans notre culture. Il nous fallait un plan de continuité des affaires ayant un volet pandémie, c'est-à-dire la mise en place d'une série de mesures sanitaires comme le lavage des mains, l'éloignement physique, la fermeture de nos bureaux, la distribution du matériel et des équipements de protection individuelle. Bien sûr, nous avons fait à peu près tout ce que vous avez déjà entendu. Je fais écho à ce qu'a mentionné un peu plus tôt M. Lessard au sujet des mesures prises.

De plus, nous faisons depuis très longtemps un immense travail pour diversifier nos marchés, justement pour assurer une saine gestion des crises et du risque et ainsi mieux résister aux chocs économiques et à la hausse des prix.

Dès les premières heures, l'Administration portuaire de Montréal a mobilisé son équipe de gestion et ses employés. Elle a créé une gestion de crise sur le plan stratégique, mais également un comité tactique sur le terrain pour trouver les bonnes mesures à mettre en place. L'objectif de la mobilisation de ces groupes et de la création de ces comités a été de miser sur la confiance que nous avons déjà dans nos travailleurs, ce qui correspond à notre culture de résilience.

Nous avons dû établir nos priorités, faire connaître nos messages et bien les communiquer à nos employés. Une fois que nous avons mobilisé nos contacts directs, nous avons mobilisé nos opérateurs. Naturellement, nous avons dû demeurer à l'écoute et soutenir leurs activités, mais aussi maintenir la fluidité et harmoniser nos directives.

Nous n'avons qu'un seul arrêt de travail à signaler à cet égard, et c'était tout au début, lorsqu'il y avait beaucoup de confusion et de recherche d'information. Ce qui a fait la différence, c'est un message cohérent selon lequel les employés sont manifestement au cœur de nos actions et de nos réactions. Cette stratégie a bien fonctionné non seulement auprès de nos employés, mais aussi auprès des employés de nos locataires.

• (1430)

Le troisième élément que j'aimerais mentionner est la collaboration entre tous les acteurs de la chaîne logistique. Il faut communiquer et demeurer factuel, à l'écoute et sensible aux préoccupations. Dès les premiers jours et les premières heures, il y a eu un travail d'écoute. Les acteurs de la chaîne logistique ont demandé que l'on travaille avec eux pour trouver des solutions à des problèmes que nous prévoyions, soit des pénuries de conteneurs et d'espaces d'entreposage. Nous avons rapidement fait un inventaire des espaces disponibles en collaboration avec la grappe de logistique et de transport CargoM, dans la région de Montréal.

Nous avons aussi surveillé la disponibilité des conteneurs pour éviter une panne sèche et nous assurer que les exportateurs canadiens étaient en mesure d'exporter leurs marchandises. Le résultat, c'est qu'il n'y a pas de crise. Le trafic continue de passer par nos installations et, à ce jour, le Port de Montréal demeure cent pour cent opérationnel et il n'y a aucune congestion.

Au-delà de la collaboration avec la grappe et les acteurs de la chaîne logistique à proximité du Port de Montréal, un travail a été fait à l'échelle nationale avec le réseau des administrations portuaires. Nous sommes aussi allés vers nos partenaires internationaux pour déceler, comprendre et mettre en commun des informations. Nous avons tenté de cerner les meilleures pratiques et de nous en inspirer, tout en établissant des partenariats. Un grand travail a été fait avec le port d'Anvers et chainPORT, une association de ports qui s'intéresse à la logistique et à l'innovation.

Parallèlement à cela, nous avons aussi travaillé avec la super-grappe d'innovation Scale AI et IVADO Labs afin de créer des outils pour nous aider à distinguer les marchandises et à mobiliser la chaîne logistique pour améliorer le passage des marchandises dans nos installations. Ce sont souvent des marchandises cruciales pour combattre la COVID-19.

En conclusion, j'ajoute que nos infrastructures sont demeurées ouvertes. Elles sont stratégiques et elles doivent être adaptées à de longs cycles économiques. Nous devons donc répondre aux besoins. Cela prend un plan de continuité des affaires, puis il faut établir les priorités, communiquer et maintenir la confiance de nos clients relativement à la chaîne logistique.

La présidente: Je vous remercie beaucoup, monsieur Dagenais.

[Traduction]

Pour les témoins, je vous rappelle que si vous avez besoin d'interprétation du français à l'anglais, vous devez choisir le poste anglais sur Zoom.

Nous procédons maintenant à la période de questions. La première intervenante est la députée Tracy Gray.

Vous avez six minutes.

Mme Tracy Gray (Kelowna—Lake Country, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Mes premières questions s'adressent à l'Association canadienne de l'industrie de la chimie.

Pour des raisons de santé et de sécurité évidentes, la COVID-19 a causé une augmentation de l'utilisation des plastiques à usage unique, comme les sacs de plastique, l'EPI et d'autres produits, dans le but d'enrayer la pandémie.

Comme l'utilisation de cette matière est encouragée pour freiner la propagation du virus et pour répondre aux besoins accrus en matière de salubrité des aliments, à votre avis, madame Des Chênes, le gouvernement a-t-il raison de chercher à déclarer les plastiques toxiques?

• (1435)

Mme Isabelle Des Chênes: Nous travaillons très étroitement avec le gouvernement, et nous appuyons l'approche adoptée par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement et le gouvernement fédéral à l'égard de la gestion du plastique dans l'environnement et, plus particulièrement, de l'élimination des déchets de plastique.

Ce qui nous préoccupe, c'est l'intention du gouvernement fédéral d'avoir recours à la LCPE, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, plus précisément à l'annexe 1 de cette loi, qui contient une liste des substances toxiques, pour réglementer les plastiques à usage unique et gérer la pollution causée par les plastiques. Selon nous, cette approche sèmera la confusion chez les consommateurs, surtout chez ceux qui sont en train de porter des masques et d'emballer leurs repas pour emporter dans des contenants de plastique.

Surtout, l'ambivalence envoie le message à l'industrie canadienne qu'en fait, le gouvernement ne souhaite pas investir dans le secteur des plastiques de l'industrie de la chimie. Nous croyons certainement, nous aussi, que les plastiques ne devraient pas se trouver dans l'environnement. Ils doivent être gérés, mais nous sommes d'avis qu'il existe d'autres outils, y compris des mesures législatives sur l'économie circulaire, qui nous permettraient à la fois de gérer les plastiques adéquatement et de maintenir ce volet de l'économie.

Mme Tracy Gray: Je vous remercie.

Dans les discussions que vous dites avoir, avez-vous vu le moindre signe que le gouvernement pourrait changer sa position par rapport à l'inscription de ces produits sur la liste des substances toxiques?

Mme Isabelle Des Chênes: Nous l'espérons. Nous croyons que l'examen de la LCPE, qui devrait commencer en juin ou en juillet, offre de grandes possibilités.

Il offre la possibilité de modifier la loi, en particulier la partie concernant la prévention de la pollution, de façon à répondre aux préoccupations du gouvernement, tout en évitant l'inscription sur la liste des substances toxiques. Cela aiderait énormément.

Mme Tracy Gray: Je vous remercie.

Si les plastiques sont déclarés toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, à votre avis, quelles répercussions l'industrie subira-t-elle?

Mme Isabelle Des Chênes: Il y aura des répercussions sur les deux investissements dans le polypropylène faits actuellement en Alberta et en Ontario, et sur la CKPC — la Canada Kuwait Petrochemical Corporation — et Pembina. Ces deux sociétés ont reçu du soutien et elles ont reporté leur investissement de 4 milliards de dollars en Alberta jusqu'à après la crise de la COVID-19. Il s'agit d'un investissement dans la transformation du propane en polypropylène. Inter Pipeline et la CKPC sont les deux premières sociétés à faire de tels investissements au Canada. Le polypropylène est un composant essentiel de l'équipement de protection individuelle, comme les masques N95, les blouses, etc.

Puisque la construction n'a pas encore commencé, le projet serait sérieusement menacé, tout comme les investissements futurs de 11 milliards de dollars qui ont été annoncés pour l'Alberta et l'Ontario.

Mme Tracy Gray: Quels sont les obstacles actuels, mises à part les interruptions causées par la COVID-19? Dans une perspective globale, quels obstacles empêchent actuellement la réalisation de tels investissements en Alberta et au Canada?

Mme Isabelle Des Chênes: Les obstacles principaux sont liés aux mesures de soutien à l'investissement.

Une des choses qu'il faut absolument comprendre, c'est que les charges d'alimentation que nous utilisons sont du gaz naturel et des liquides de gaz naturel canadiens, ce qui peut entraîner des réductions de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre allant jusqu'à 60 % dans certains cas, comparativement à d'autres produits fabriqués ailleurs dans le monde.

Des mesures telles que rendre la déduction pour amortissement accéléré permanente seraient très utiles, surtout comme la période en cours touche à sa fin. La CKPC commencera à songer à ouvrir son chantier l'an prochain, et les mesures de soutien nécessaires ne seront pas en place. Rendre la DAA permanente nous aiderait énormément.

• (1440)

Mme Tracy Gray: Je vous remercie.

Il me reste assez de temps pour une question brève.

D'après des rapports que j'ai lus, aux États-Unis, les investissements versés dans de nouveaux projets proposés par votre industrie peuvent atteindre jusqu'à 300 milliards de dollars, ce qui représente un volume énorme d'activité économique et d'emplois bien rémunérés. Selon vous, le Canada reçoit-il sa juste part de nouveaux produits, relativement à l'envergure des occasions offertes ici?

Mme Isabelle Des Chênes: Normalement, nos investissements équivalent à environ 10 % de ceux faits aux États-Unis. Nous sommes loin d'atteindre ce niveau, mais je le répète, nous avons le potentiel d'augmenter les investissements de 20 milliards de dollars et nous espérons que la mise en place de mesures de soutien et de politiques adéquates nous permettra de nous rendre jusque-là.

Mme Tracy Gray: Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup.

Le prochain intervenant est le député Jowhari. Vous disposez de six minutes.

M. Majid Jowhari (Richmond Hill, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins pour leurs exposés informatifs.

Ma première question s'adresse à l'Association canadienne de l'industrie de la chimie.

Madame Des Chênes, vous avez mentionné les trois R: la résilience, la réactivité et la reprise. Par rapport à la résilience, vous avez dit que votre industrie n'avait pas subi de contrecoups importants et qu'elle n'avait pas eu besoin de soutien économique. Au chapitre de la réactivité, vous avez parlé précisément du programme d'interventions rapides. Enfin, au sujet de la reprise, vous avez mentionné l'investissement de 11 milliards de dollars prévus pour 2021 et 2022.

Je vais commencer par l'absence de contrecoups et la résilience. L'industrie a-t-elle réduit ou éliminé les contrecoups en s'adaptant rapidement à la situation ou était-elle bien placée pour prêter main-forte durant la pandémie de par sa nature même?

Mme Isabelle Des Chênes: C'est un peu des deux. Prenez les exemples du 11 septembre et de la crise financière de 2008. L'industrie de la chimie s'est assez bien tirée de ces deux situations, principalement parce que 95 % des produits fabriqués à l'échelle mondiale comprennent des solutions chimiques. Ils sont faits de solutions et de composés chimiques.

Dans le cas présent, la production dans ces domaines a diminué surtout parce que leurs produits chimiques sont utilisés par les secteurs minier, forestier et de l'automobile. La COVID-19 a entraîné des baisses importantes dans ces secteurs. Il y a aussi des cas isolés sur le plan économique. Les domaines dans lesquels la production a augmenté sont ceux axés sur les désinfectants, les chlores, les agents de blanchiment, etc.

M. Majid Jowhari: Il y a eu des baisses et des hausses.

Pouvez-vous nous en dire plus sur le programme d'interventions rapides que vous avez mis en place en réaction à la pandémie?

Mme Isabelle Des Chênes: Oui, et c'est une excellente plateforme. Elle a été lancée par BASF Canada et Trimac. Elle s'appuie sur une plateforme qui était en place pour mettre en rapport les gens qui ont des marchandises à faire transporter avec ceux qui s'occupent de camionnage et de transport, un réseau de rencontres si on veut.

Dans ce cas précis, BASF et Trimac ont été en mesure de la modifier pour que nous puissions en élargir la portée. Nous avons diffusé l'information le plus largement possible, y compris par l'entremise du ministère de l'Industrie. Si vous avez besoin de masques, de blouses ou de visières, vous entrez l'information dans le système et les algorithmes vous mettront en contact avec le fournisseur qui se trouve le plus près de chez vous. La plateforme fonctionne depuis trois semaines. C'est incroyablement efficace.

M. Majid Jowhari: Merci.

Je vais passer rapidement aux représentants de La Roche.

Monsieur Caragata, vous avez parlé d'un test de dépistage des anticorps et avez dit espérer le voir homologué. Pouvez-vous nous en dire plus au sujet de ce test et de ce qui le différencie des autres types de tests qui font l'objet de recherches?

M. Logan Caragata: Oui, et ma collègue, Fanny Sie, pourrait sans doute vous en parler aussi étant donné sa formation et son expérience.

Le premier test qui a été approuvé était un test moléculaire. Ce sont les tests qu'on utilise depuis le début de la pandémie de la COVID. Le test sérologique vise plutôt à déterminer si une personne a déjà eu la maladie sans le savoir. À titre d'exemple, il se pourrait qu'étant jeune je l'aie eue. Je suis allé en République dominicaine avant de rentrer au pays, et la pandémie s'est ensuite déclarée, alors je l'avais peut-être. C'est dans ce genre de situation qu'on utiliserait le test sérologique, sur des gens comme moi, et ce serait très utile aussi pour tester, par exemple, les travailleurs du réseau de la santé ou les enseignants afin de savoir s'ils ont eu la COVID.

• (1445)

M. Majid Jowhari: C'est un test qui serait assurément très utile pour les travailleurs de première ligne. Très bien.

Passons rapidement à Mme Sie.

Vous avez parlé de trois lacunes, la capacité du système et la fragmentation des données. Malheureusement, je n'ai pas entendu la deuxième, mais je tiens à me concentrer sur la fragmentation des données. Vous avez parlé de l'écosystème des données: les recueillir, y accéder, les analyser et les mettre en commun. Au sujet des tests, je pense qu'il est important d'avoir accès à l'information et à la participation lorsqu'on remet en question le taux d'adoption de diverses applications.

Il ne me reste que 45 secondes environ. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'importance que cela présente pour boucler la boucle de la fragmentation des données?

Mme Fanny Sie: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense que les données des tests sont importantes, car elles nous donnent une idée des cas confirmés par rapport aux cas potentiels d'immunité. Les données épidémiologiques le sont aussi, quand on ne peut pas effectuer de test sur une personne, mais qu'on peut évaluer les risques au sein d'une population pour déterminer les probabilités qu'une personne soit atteinte de la COVID. Le regroupement de ces données peut donner naissance à une très bonne stratégie ou un outil de planification pour lutter contre une pandémie. Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais il faut avoir une vue beaucoup plus globale, et la fragmentation ne nous aide pas.

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Nous entamons le prochain tour de questions avec M. Lemire.

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Ma question s'adresse à M. Dagenais.

Monsieur Dagenais, j'aimerais d'abord souligner le fait qu'une crise majeure comme la COVID-19 a permis de démontrer que, effectivement, les infrastructures du Port de Montréal sont efficaces. Nous constatons la culture de résilience dont vous avez fait mention tout à l'heure. J'aimerais que vous nous parliez des répercussions qu'ont eues les adaptations novatrices que vous avez faites, particulièrement les innovations d'ordre numérique.

Est-ce que ces éléments ont fait une différence dans le succès que vous avez connu au cours des derniers mois?

M. Daniel Dagenais: Je vous remercie de la question.

En effet, nous avons mis en place notre stratégie dans les différents secteurs de la chaîne. Nos valeurs sûres, auxquelles j'ai fait référence plus tôt, sont évidemment nos travailleurs et notre culture d'entreprise, qui favorisent notre résilience. L'innovation est au cœur de la façon dont nous travaillons à l'Administration portuaire de Montréal.

Nos partenaires sont au fait des différentes initiatives amorcées au cours des dernières années. Plus récemment, nous avons entamé une nouvelle initiative qui vise à décoder les déclarations douanières et les manifestes de navires avant que les marchandises arrivent sur nos côtes. Le décodage se fera à l'aide d'outils informatiques et de l'intelligence artificielle, de façon à bien repérer les expéditions servant à combattre la COVID-19.

La semaine prochaine, nous dévoilerons à nos partenaires tous les éléments nécessaires pour mettre au point les plans de commu-

nication. L'objectif est de transmettre tout un flot d'information à tous les acteurs de la chaîne logistique. Cela leur permettra de prendre de bonnes décisions et de ne pas laisser de médicaments, de matériel médical ou d'intrants dans du plastique, par exemple, puisqu'ils servent à faire des équipements de protection individuelle considérés comme du matériel requis. L'idée est que tout le monde puisse prendre les meilleures décisions possible afin de faciliter le mouvement de ces marchandises et de leur accorder un traitement préférentiel.

Au-delà du mouvement des marchandises, et toujours dans le même esprit de veiller à la sécurité de nos employés, une série de mesures sera mise en place. Il y a notamment le déploiement imminent de bracelets de proximité, qui rappelleront aux employés qu'ils se situent à moins de deux mètres d'éloignement les uns des autres. Ainsi, ils se tiendront à distance et s'assureront qu'ils respectent toutes les règles sanitaires. L'objectif est de ne jamais baisser la garde et de maintenir la chaîne opérationnelle.

• (1450)

M. Sébastien Lemire: Je vous remercie, monsieur Dagenais.

Ma prochaine question s'inscrit dans le même ordre d'idées et elle s'adresse à M. Lessard, du Groupe Robert inc.

Monsieur Lessard, afin de mieux gérer vos activités liées à la chaîne d'approvisionnement, vous avez fait des investissements massifs au cours des dernières années dans les technologies numériques. Cette stratégie a manifestement eu un effet positif sur votre charge de travail pendant la pandémie.

Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

M. Jean-Robert Lessard: En fait, dès le départ, nous avons de grandes craintes. Plus de 1 500 chauffeurs se promènent partout au Canada et aux États-Unis, et nous nous demandions comment nous allions superviser tous nos employés pour assurer la sécurité. Les mesures que nous avons adoptées ont été efficaces dès le début. Nous n'avons pas perdu de temps: nous sommes allés chercher l'information dont nous avons besoin.

Dès les deux premiers jours, nous avons commencé à prendre la température des travailleurs et à mettre en place les mesures d'éloignement physique. Vous savez comme moi que ce n'est pas facile. Il faut compter les chauffeurs qui arrivent à l'entrepôt et les employés d'entrepôt, sans oublier ceux des centres de distribution. Nous étions très proactifs, surtout lorsqu'il a été question des produits d'alimentation et des produits médicaux. La demande était effectivement très forte.

Aussi drôle que cela puisse vous paraître, il a fallu mettre en place des mesures de sécurité pour faire le suivi de nos remorques parce que certains produits étaient ciblés par des gens qui voulaient évidemment les remettre sur le marché. Il fallait être très prudents, surtout lorsqu'il s'agissait de cargaisons de masques. C'était connu, évidemment. Lorsqu'on a fait le déchargement du fameux avion russe, les médias étaient là et les gens prenaient des photos des remorques. Nous avons dû transporter tous ces masques à des destinations précises. Il nous a fallu appliquer des mesures très importantes.

Ce qui a été décevant, c'est de découvrir qu'il y avait des situations incongrues dans la chaîne d'approvisionnement. En effet, on n'avait pas pensé à donner aux spécialistes de la chaîne logistique les inventaires de ces produits-là. Cela a alors entraîné un manque de masques parce que plusieurs millions de masques étaient périmés.

Si je peux me permettre, j'aimerais faire une petite recommandation aux gouvernements provinciaux et fédéral. Il faudrait s'assurer de faire affaire avec des entreprises spécialisées en logistique qui sont capables de faire le suivi des inventaires des produits périmés, entre autres...

La présidente: Monsieur Lessard, je suis désolée de vous interrompre, mais cela met fin à cette ronde de questions.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Masse pour la prochaine série de questions.

Vous avez six minutes.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Merci, madame la présidente.

Merci à nos témoins d'être avec nous.

Ma première série de questions s'adresse à l'Association canadienne de l'industrie de la chimie.

Dans votre exposé, vous avez mentionné que l'annexe 1 sème la confusion. Pourriez-vous expliquer de quoi il s'agit? J'aimerais en savoir plus sur cette confusion dont vous parlez.

Mme Isabelle Des Chênes: Bien sûr. Les plastiques n'en font pas partie encore, mais l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement s'intitule « Liste des substances toxiques ». Une foule de substances, plus de 3 000, y sont listées, dont le zinc et le CO₂. Si une substance s'y trouve, cela signifie... Une fois qu'elle se trouve dans la liste, il faut un processus pour la gérer.

Nous sommes d'avis que les plastiques ne sont pas toxiques. S'ils se retrouvent dans l'environnement, ils ne sont pas à leur place. C'est le problème. Notre entreprise croit qu'il faut trouver une façon de les gérer pour qu'ils ne se retrouvent pas dans l'environnement, et mettre en place une économie circulaire afin de pouvoir constamment les réutiliser.

La confusion vient de ce qui suit: si vous avez l'intention de donner des blocs Lego à votre enfant et qu'ils sont faits en plastique, serez-vous à l'aise de le faire s'il s'agit d'un produit étiqueté comme toxique?

• (1455)

M. Brian Masse: Nos crayons de couleur contenaient autrefois de l'amiant, alors il n'est pas inhabituel de trouver différentes substances chimiques dans nos produits. Mon automobile en contient, etc.

Contestez-vous ce que dit la science au sujet de leur toxicité? Êtes-vous en train de dire que, scientifiquement parlant, les plastiques n'ont pas leur place dans cette liste? Je n'en suis pas certain. Dites-vous que ce sont les consommateurs ou la population en général qui sont confus à ce sujet? Qui est confus en fait?

Mme Isabelle Des Chênes: Il n'y a pas de preuves scientifiques d'établies à ce sujet. La science est encore très incertaine.

Le gouvernement fédéral devra procéder à une évaluation des risques pour déterminer les impacts. Santé Canada et Environnement Canada ont produit l'ébauche d'une évaluation scientifique. Il s'agissait principalement d'un examen de l'état de la science, et il était mentionné que les plastiques sont un problème dans l'environnement, mais il n'y a pas d'impacts matériels en ce moment, car il n'y a pas de données scientifiques disponibles sur la santé humaine. D'autres études sont nécessaires.

Il y aura confusion si on mentionne dans des campagnes que les plastiques sont toxiques et que l'information est diffusée au public. Les plastiques sont présents partout. Votre casque d'écoute est fait de plastique. Des plastiques entrent dans la fabrication de vos vêtements. Cela devient un problème si on veut s'assurer que les consommateurs se sentent à l'aise d'utiliser les produits.

M. Brian Masse: Ce que vous dites alors, c'est que les consommateurs ou la population en général sont confus au sujet des effets sur la santé de consommer des matières plastiques ou de porter des vêtements fabriqués de matières plastiques. Est-ce là votre position?

Mme Isabelle Des Chênes: Non, ce n'est pas notre position. Les produits ne font pas encore partie de la liste. Nous demandons au gouvernement fédéral d'opter pour une façon différente de gérer les plastiques. Si vous décidez que le polypropylène, par exemple, est toxique, cela devient problématique parce que les masques faciaux ou les visières que vous portez vont être considérés comme toxiques. C'est là que réside la confusion.

M. Brian Masse: Je ne pense pas que cela porte tellement à confusion.

J'ai travaillé pendant longtemps dans l'industrie des microplastiques, et mon projet de loi à ce sujet a été adopté à la Chambre. Selon mon expérience, les gens comprennent la différence entre avoir des microbilles de plastique dans leur dentifrice qu'ils avalent et qui se trouvent dans la chaîne alimentaire, et le plastique qui se trouve dans le casque d'écoute que je porte actuellement. Je pense qu'ils savent fort bien faire la différence entre ces deux éléments.

J'essaie de savoir qui est confus et à quel propos. Selon vous, il y a, ou il y aura, de la confusion, mais encore une fois, je ne pense pas que la population soit confuse. Je ne pense pas que les détaillants et les gens du secteur de l'emballage ne comprennent pas que la façon d'utiliser un produit entraîne différentes conséquences.

Qui, encore une fois, est confus? Je ne sais pas trop de qui il s'agit.

Mme Isabelle Des Chênes: C'est un bon point.

Notre position est que les plastiques ne sont pas toxiques, mais ils doivent être gérés. Ils ne peuvent pas se retrouver dans l'environnement. Les microplastiques, en particulier, subissent une détérioration ou une dégradation, et ils ne doivent pas se retrouver dans l'environnement.

D'autres outils peuvent être utilisés, notamment des mesures législatives sur l'économie circulaire, qui vont encourager la mise au point de technologies de recyclage avancées pour favoriser la conception de produits et créer des polymères contenant moins d'additifs et plus sécuritaires. Pour nous, c'est le fait de dire que les plastiques sont toxiques, alors que tout le monde les utilise, c'est la juxtaposition de ces deux idées qui sème la confusion.

• (1500)

M. Brian Masse: Ce que vous dites me rappelle l'époque, dans une vie antérieure, où je siégeais au conseil municipal. J'ai insisté pour qu'on arrête de vaporiser inutilement des produits chimiques, et des représentants de l'industrie nous ont dit que ce n'était pas faisable, pour différentes raisons.

Mon temps est écoulé. Merci beaucoup.

La présidente: Merci, monsieur Masse.

Nous allons maintenant passer à notre deuxième série de questions. Le premier député à prendre la parole sera M. Dreeshen.

La parole est à vous pour cinq minutes.

M. Earl Dreeshen (Red Deer—Mountain View, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bienvenue à tous, et merci d'être parmi nous cet après-midi.

J'aimerais aussi m'adresser à l'Association canadienne de l'industrie de la chimie. À environ 16 km de chez moi se trouve Joffre, localité où l'industrie pétrochimique albertaine est essentielle.

En ce qui concerne les plastiques et l'utilisation qu'on en fait, j'ai participé à une mission commerciale en Chine il y a quelques années, et partout où on allait, on constatait qu'on se servait des plastiques pour assurer la salubrité des aliments. Par exemple, j'ai vu un épi de maïs emballé dans du plastique. Nous avons vu des plastiques à usage unique dans nos supermarchés, et on nous dit maintenant qu'on ne paiera plus les sacs de plastique. On nous demande de les utiliser au lieu d'apporter des sacs de tissu potentiellement contaminés. Il y a tellement d'exemples du genre.

Madame Des Chênes, vous avez mentionné qu'il existe des obstacles à l'investissement. C'est vraiment essentiel parce qu'on ne semble pas en tenir compte dans la discussion concernant les ressources naturelles du Canada et leur importance. Personne ne se penche sur les 60 % de réduction des gaz à effet de serre dont vous parlez. Personne ne s'y intéresse dans le contexte agricole. Nous reconnaissons que le Canada est bien meilleur que d'autres endroits dans le monde, mais nous montrons que nous allons arrêter certaines pratiques. Je pense aux néonicotinoïdes et aux choses du genre. On milite activement en faveur de leur élimination parce qu'ils vont tuer les abeilles. Honnêtement, les apiculteurs amènent leurs abeilles dans les champs de canola pour assurer la santé de leur production.

Je me préoccupe beaucoup de la façon dont l'industrie est dépeinte. Il me semble que nous n'arrivons pas à faire comprendre son importance aux gens et le fait que ses recettes peuvent servir à recueillir le plastique dans les océans et ces types de choses si nous exploitons le plein potentiel de notre industrie.

Je veux poser une question concernant certains des obstacles qui nous empêchent d'être concurrentiels. Il y a, bien sûr, la taxe sur le carbone, dans sa forme actuelle et dans la forme qu'elle prendra dans un proche avenir. Nous essayons de faire concurrence à des entreprises du monde entier. Si nous fermons notre industrie, des entreprises d'ailleurs prendront sa place. Je suis curieux de savoir ce que vous pensez que les répercussions de notre réglementation excessive et de notre non-participation au marché mondial auront sur notre industrie.

Mme Isabelle Des Chênes: Merci d'avoir posé la question.

Je pense qu'une des choses les plus importantes à garder à l'esprit est que nous sommes un pays riche en ressources naturelles, et nous avons tendance à oublier que nos ressources naturelles font partie de celles qui génèrent le moins d'émissions de gaz à effet de serre au cours du cycle de fabrication. C'est le cas parce que nous produisons plus d'hydroélectricité que tout autre pays et nous utilisons du gaz naturel au lieu du charbon et d'autres intrants. C'est vraiment important de ne pas l'oublier.

C'est donc dire que dans notre industrie, nous laissons une empreinte énergétique moins élevée en ce qui concerne les gaz à effet de serre que bien d'autres pays. C'est donc dire que les produits que nous fabriquons sont déjà, sur le plan du cycle de vie, meilleurs pour l'environnement que ceux qui proviennent de Chine ou de certaines régions de l'Europe.

Certains obstacles auxquels nous nous butons... Nous sommes favorables à une taxe sur le carbone. Nous appuyons l'idée de tarifier la pollution. La nouvelle norme sur les carburants propres du gouvernement nous donne une excellente occasion de nous pencher sur la question des carburants de transport. La norme sur les carburants propres nous préoccupe en ce sens que, dans le cas des combustibles gazeux ou industriels, elle fera en sorte qu'il faille payer le double pour les mêmes molécules. Comme nous comprenons que nous produisons beaucoup d'émissions et que nous sommes tributaires du commerce, nous sommes tout à fait disposés à payer notre part de la tarification du carbone. Nous ne voulons simplement pas payer deux fois pour la même molécule avec laquelle nous travaillons.

• (1505)

M. Earl Dreeshen: Je sais que mon temps est à peu près écoulé. Bien sûr, votre industrie peut transférer le coût d'une taxe sur le carbone aux consommateurs, n'est-ce pas?

Mme Isabelle Des Chênes: Non nous ne pouvons pas. Nous sommes un secteur tributaire du commerce. Nous exportons principalement nos produits.

La présidente: Merci beaucoup.

Notre prochaine intervenante sera Mme Lambropoulos.

Madame Lambropoulos, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Merci, madame la présidente.

J'aimerais d'abord remercier tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

Avant de commencer à poser mes questions, je tiens à mentionner au Comité que, à 12 h 55 aujourd'hui, le greffier a envoyé mon avis de motion à tous les membres. J'aimerais que nous discutons d'un projet de rapport le 22 juin, journée qui a déjà été réservée aux affaires du Comité. Je ne veux pas en parler davantage aujourd'hui. Nous pourrions entrer dans les détails à l'occasion d'une journée réservée aux affaires du Comité pour ne pas enlever plus de temps aux témoins.

Je vais maintenant poser ma question.

[Français]

Ma première question s'adresse à M. Dagenais, de l'Administration portuaire de Montréal.

Le Port de Montréal est le plus grand port de l'Est du Canada. Il contribue à un écosystème de 6 300 entreprises et représente au total 19 000 emplois.

Pourriez-vous nous dire dans quelle mesure les activités de transport maritime ont diminué à Montréal?

Pourriez-vous également préciser combien d'emplois ont été perdus au sein de l'Administration portuaire de Montréal depuis le début de la pandémie?

M. Daniel Dagenais: Je vous remercie de la question.

Pour ce qui est de nos activités, le premier quart de 2020 a été très bon. Toutefois, dès la mi-avril — ainsi que vers la fin d'avril et au mois de mai —, nous avons commencé à ressentir les effets du ralentissement. Ils sont visibles aujourd'hui au quotidien. La circulation est moins élevée quant aux navires et aux trains. Nous prévoyons, pour l'exercice financier de 2020, une diminution d'à peu près 12 % de nos revenus. Comme vous le savez, notre organisme doit s'autofinancer. Cette réduction de 12 % nous a amenés à faire des réaménagements, entre autres dans notre plan d'immobilisation, soit à l'égard de nos investissements à long terme pour l'entretien et le développement de nos infrastructures. Le but, ici, est de faire balancer nos flux de trésorerie.

Heureusement, nous n'avons pas eu à faire de mises à pied à l'Administration portuaire de Montréal, qui emploie 250 personnes. Par contre, le personnel administratif fait présentement du télétravail. Une partie du personnel, soit presque la moitié, est à pied d'œuvre tous les jours. Ces employés entretiennent les infrastructures, mais ils exploitent aussi un réseau ferroviaire sur l'emprise du port. Ils assurent tous les autres services, notamment le camionnage, la sécurité et la prévention des incendies.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Je vous remercie beaucoup.

Avez-vous des recommandations précises à faire au gouvernement fédéral?

[Traduction]

Dans la phase de reprise économique, comment pouvons-nous aider tout le monde à améliorer leur situation?

[Français]

Quelles mesures pourrions-nous mettre en place pour soutenir le Port de Montréal et le mouvement maritime?

M. Daniel Dagenais: La réduction du volume a certainement eu des conséquences sur l'Administration portuaire et ses encaisses, donc sur ses revenus. Cela nous a forcés à faire des rajustements qui ne sont que reportés dans le temps.

Naturellement, toute forme d'aide ou d'assouplissement nous permettant de continuer à investir et à contribuer à la reprise économique serait la bienvenue. Des projets de construction avaient déjà été planifiés. Notre programme de capitalisation pour les prochaines années se chiffre à 1,2 milliard de dollars, ce qui inclut entre autres notre plan d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecoeur, soit l'aménagement d'un terminal à conteneurs.

L'ensemble de ces infrastructures n'est pas compromis, pour l'instant. Cela dit, un assouplissement pour certains programmes ou de l'aide visant à assurer la pérennité des infrastructures à long terme et à faire valoir ces investissements serait bien apprécié. Ce serait profitable pour nos clients et nos utilisateurs, bien sûr.

• (1510)

[Traduction]

Mme Emmanuella Lambropoulos: Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste 33 secondes.

Mme Emmanuella Lambropoulos: C'est peu, 33 secondes, pour poser une autre question et obtenir une réponse, alors je vais renoncer au temps qu'il me reste.

Merci beaucoup.

La présidente: Notre prochaine série de questions sera celle de M. Patzer.

Monsieur Patzer, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Jeremy Patzer (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vais d'abord m'adresser au Groupe Robert.

Les membres de votre groupe ont-ils entendu dire qu'il y a près de deux mois, la Fédération canadienne de l'agriculture a averti qu'un manque de stabilité financière et de main-d'œuvre agricole pourrait entraîner des lacunes ou des interruptions dans notre système alimentaire? À titre d'entreprise d'expédition, estimez-vous comme eux qu'il est urgent de maintenir notre approvisionnement alimentaire national?

M. Jean-Robert Lessard: Oui, bien sûr. Je dirais que 45 % des marchandises que nous transportons proviennent de l'industrie alimentaire, alors nous surveillons de près les nouveaux marchés après la COVID.

Nous voyons aussi de nombreux problèmes côté distribution. Nous avons 32 centres de distribution liés à l'industrie alimentaire et nous avons d'énormes capacités. Le problème est d'obtenir l'accès aux grandes villes. Comme vous le savez, on a fermé certaines rues et certains secteurs aux camions. Nous aimerions livrer de la nourriture, mais avec une grosse remorque, ce serait impossible dans la plupart des cas, ce qui aurait, évidemment, une incidence réelle sur le coût des aliments. Si nous devons ramener nos conteneurs au centre de distribution et placer les aliments dans un petit camion, c'est clair que les coûts changeront.

Il faut très bien expliquer toute nouvelle réglementation gouvernementale des exportations, car avec tous les accords qui pourraient exister, comme celui entre le Canada et l'Europe, l'Europe expédie 80 % de ses exportations au Canada, et le Canada lui renvoie environ 20 % de cette valeur, si bien que nous sommes perdants sur ce point.

Nous ne nous plaignons pas parce que nous faisons beaucoup de transport vers le port de Montréal, mais pour être juste envers l'industrie alimentaire au Canada, surtout si vous prenez contact avec Groupe Export à Montréal, ils vous donneront tous les faits concernant le fonctionnement et vous diront si le Canada exerce des pressions sur les exportations alimentaires par rapport à l'importation de produits européens.

M. Jeremy Patzer: Pensez-vous que les reportages des médias et les annonces du gouvernement ont communiqué au public l'importance cruciale du secteur agroalimentaire canadienne et ses enjeux?

M. Jean-Robert Lessard: Oui, c'est clair.

Je crois en l'agroalimentaire parce que je siège au conseil d'administration de Groupe Export à Montréal. Un des problèmes est que ce groupe était très bien organisé pour assister à toutes sortes d'expositions dans le monde, et maintenant, tout est gouverné à l'échelon fédéral, ce qui a posé problème, car bien des entreprises sont très insatisfaites de la situation.

Je pense que nous devrions y jeter un autre coup d'œil et déterminer comment le secteur agroalimentaire fonctionne dans les provinces. Dans certaines provinces, il n'est pas bien organisé, mais dans d'autres, comme au Québec, il l'est très bien. Nous participons au SIAL à Montréal et à Toronto. Les exposants à qui nous parlons s'inquiètent pour l'avenir si le Groupe Export agroalimentaire n'y participe pas.

• (1515)

M. Jeremy Patzer: Selon vous, a-t-on pris suffisamment de mesures pour assurer la sécurité de nos chaînes d'approvisionnement alimentaire au Canada?

M. Jean-Robert Lessard: Oh oui. Nous sommes de plus en plus organisés et, avec les systèmes en place sur le plan technique, nous pouvons exercer de nombreux contrôles de qualité concernant tous les types d'aliments. Je parle de yogourt, de fruits et légumes ou de tout autre produit.

Nous devons maintenir la qualité par l'intermédiaire du système de transport par camion et les centres de distribution, et nous assurer que ces mesures sécurisent les clients. Ce pourrait être la chose la plus importante. L'organisation ne nous pose aucun problème.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Lessard.

Notre prochain intervenant sera M. Erskine-Smith. La parole est à vous pour cinq minutes.

M. Nathaniel Erskine-Smith (Beaches—East York, Lib.): Merci beaucoup. J'aimerais juste poser une question brève à la représentante de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie.

J'ai cru comprendre que vous ne remettiez pas en question les torts que causent les plastiques à l'environnement. Vous remettiez en question les données scientifiques en ce qui concerne la toxicité pour les humains. Est-ce exact?

Mme Isabelle Des Chênes: Non. L'ébauche d'évaluation scientifique menée par Santé Canada et Environnement Canada était très claire. Ils ont examiné les impacts sur la santé ainsi que sur l'environnement. C'était beaucoup plus facile pour eux avec les données scientifiques dont ils disposaient de vraiment établir des liens solides avec certains des impacts sur l'environnement, en particulier celui qui montre que le plastique représente un danger pour les espèces sauvages. Pour ce qui est des impacts sur la santé, ils ont observé qu'il fallait réaliser des recherches supplémentaires. Ils ne disposaient simplement pas de suffisamment de renseignements pour réaliser des évaluations.

M. Nathaniel Erskine-Smith: D'accord, j'ai compris. En posant ma question, mon intention était de dire que les éléments de preuve sont clairs en ce qui concerne l'environnement.

Je suppose que la partie que j'ai du mal à comprendre dans la présente discussion est celle de savoir si vous convenez que les plastiques à usage unique qui nuisent à l'environnement devraient être interdits.

Mme Isabelle Des Chênes: Vous savez, je représente l'industrie des matières plastiques, alors dire que nous sommes en faveur de

l'interdiction des plastiques à usage unique n'est pas quelque chose que...

M. Nathaniel Erskine-Smith: Même s'ils sont inutiles et nocifs pour l'environnement?

Mme Isabelle Des Chênes: Ce que nous appuyons, c'est la Stratégie nationale visant l'atteinte de zéro déchet de plastique du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Nous sommes favorables à ce qu'on rehausse l'infrastructure de collecte.

Nous ne sommes pas en faveur des plastiques dans l'environnement. Ils sont beaucoup trop précieux pour se retrouver là, honnêtement. Ils font de merveilleux intrants dans la composition de nouveaux produits, soit par l'intermédiaire du cycle de transformation du plastique...

M. Nathaniel Erskine-Smith: Écoutez, je ne parle pas des plastiques en général, ici. Lorsque je parle de plastiques inutiles à usage unique comme les sacs de plastique que je ne devrais pas vraiment avoir chez moi et que je recueille en grandes quantités au supermarché, je ne peux imaginer que vous estimez qu'ils apportent une contribution importante et positive à notre économie. Est-ce que c'est ce que vous êtes en train de dire?

Mme Isabelle Des Chênes: Eh bien, ils soutiennent des milliers d'emplois au Canada. Le plus important, c'est qu'ils n'ont pas leur place dans l'environnement. Donc, il faut mettre des systèmes en place pour s'assurer qu'ils ne se retrouvent pas dans l'environnement.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Il pourrait par exemple s'agir d'une interdiction.

Mme Isabelle Des Chênes: Il pourrait par exemple s'agir d'une interdiction.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Merci beaucoup.

Mon autre question s'adresse à Logan Caragata, de Roche. Pour aller de l'avant, il est primordial d'avoir des tests sérologiques. Nous avons vu le test sérologique Elecsys Anti-SARS-CoV-2. Il a été approuvé par l'Union européenne, les États-Unis et le Royaume-Uni.

Est-ce que ces entités y ont accès aujourd'hui?

M. Logan Caragata: Oui, elles ont accès au test.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Pouvez-vous me rappeler son exactitude?

M. Logan Caragata: Je n'ai pas les chiffres exacts, monsieur Erskine-Smith. Je peux vérifier et transmettre l'information au Comité.

M. Nathaniel Erskine-Smith: J'ai 99,8 % dans mes notes. Si c'est différent, j'aimerais le savoir.

Est-ce que le test est disponible au Canada?

M. Logan Caragata: Nous avons soumis notre demande de licence à Santé Canada il y a trois semaines environ. Nous avons constaté que d'autres compétences prennent généralement un mois pour l'accorder. Nous nous attendons ainsi à l'obtenir plus tôt que tard, donc nous...

M. Nathaniel Erskine-Smith: Vous avez remarqué que les processus sont particulièrement lents au Canada comparativement à d'autres pays.

M. Logan Caragata: Non. Dans le cas du test moléculaire, nous avons constaté un traitement très rapide. Celui-là a été approuvé le 16 mars, ce qui était très rapide. Pour ce qui est des tests sérologiques, il y a un léger retard. Enfin, je ne parlerais pas de « retard »: je crois que l'on fait preuve ici de diligence raisonnable. Il n'y a rien d'anormal au Canada par rapport aux autres pays pour l'instant.

● (1520)

M. Nathaniel Erskine-Smith: Pensez-vous que, pour assurer la grande disponibilité de ces tests sérologiques, il pourrait y avoir des problèmes d'approvisionnement?

M. Logan Caragata: Pour l'instant, nous n'envisageons aucun problème d'approvisionnement lié aux tests sérologiques.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Madame Sie, vous avez souligné l'importance des données. Si vous aviez à accorder une note au Canada et aux provinces sur l'échange de données à ce jour, quelle serait-elle, alors que nous gérons la plus grande menace sanitaire de notre époque?

Mme Fanny Sie: Sur une échelle de 1 à 10, j'aimerais dire que nous sommes vraiment dans sa partie supérieure. Malheureusement, je dois être honnête. J'accorderais donc un six.

M. Nathaniel Erskine-Smith: D'accord, donc à peine la note de passage. Pour corriger l'échange des données, qui est crucial... Vous avez parlé de tests de surveillance, de tests stratégiques. Pour ce faire, les données sont essentielles. C'est pour cette raison que la Colombie-Britannique connaît du succès; non seulement il faut avoir la capacité nécessaire au dépistage, mais il faut aussi faire ce dépistage intelligemment. Quelles sont vos recommandations pour améliorer l'utilisation des données liées au dépistage et à la recherche de contacts?

Mme Fanny Sie: Comme je l'ai dit dans mon allocution, je crois qu'il est important de les combiner. Il serait certes bien de pouvoir tester tout le monde chaque jour, mais c'est hors de question. Nous devons faire notre possible selon notre capacité et compléter nos efforts avec des données, en procédant de manière intelligente durant l'ouverture graduelle des marchés. Reprenons d'abord certaines activités et assurons une certaine surveillance ou du dépistage. Reprenons ensuite davantage d'activités en faisant de la surveillance. Je suis d'avis que l'analyse combinée serait ainsi optimale.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Merci beaucoup.

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Nous entamons le prochain tour de questions.

Monsieur Savard-Tremblay, vous avez deux minutes et demie.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Ma question s'adresse au représentant de l'Administration portuaire de Montréal. On sait que tous les dollars investis dans le Port de Montréal aident directement les partenaires de la chaîne d'approvisionnement à commercer plus efficacement et à réduire les coûts d'exploitation.

Monsieur Dagenais, pouvez-vous me dire comment l'argent qui est investi maintenant dans le Fonds national des corridors commerciaux et dans les programmes fédéraux en technologie et en innovation pourrait également avoir des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement au Québec?

M. Daniel Dagenais: Je vous remercie de votre question.

Effectivement, le Fonds national des corridors commerciaux a financé des projets au Port de Montréal, tout comme Scale AI. Vous parlez d'investissements en lien avec ce que l'on appelle la supergrappe en innovation et en intelligence artificielle. Dans les deux cas, le Port de Montréal a lancé des projets, dont un, sur la désignation des marchandises et des produits médicaux de première nécessité, est en développement accéléré à l'heure actuelle.

Un autre de nos projets en développement rapide vise à mieux coordonner et à outiller la prise de décisions portant sur les chaînes logistiques au Québec. Il s'agit ici de regrouper et de numériser les mouvements des marchandises à partir de l'Europe plus de 25 jours avant leur arrivée au Canada afin d'adapter nos chaînes logistiques et de les rendre capables de prendre des décisions en fonction de la météo. En effet, vous savez sans doute que traverser l'Atlantique est encore aujourd'hui une entreprise assez périlleuse et aléatoire.

Dans le cas des corridors de commerce, il existe des projets, entre autres sur l'amélioration des infrastructures, la cour intermodale et la création de viaducs. Il y a eu aussi du financement pour des terminaux à conteneurs.

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de M. Masse.

Vous avez deux minutes et demie.

M. Brian Masse: Merci, madame la présidente.

En ce qui a trait au port de Montréal, je m'intéresse au niveau élevé des lacs dans la partie sud et à l'incidence qu'il peut avoir sur les activités dans votre secteur. Est-ce que sa gestion s'est avérée plus difficile en raison de la COVID-19? Nous avons beaucoup de travail à faire sur les quais et dans différents secteurs. C'était le cas avant la pandémie. Je me demande ce qui se passe dans votre région.

● (1525)

[Français]

M. Daniel Dagenais: Je vous remercie de la question.

Il s'effectue des travaux sur les infrastructures liées à nos quais également. Naturellement, les hauts niveaux d'eau compliquent les travaux sous-marins. Dans certains cas, ces travaux ont été suspendus durant la première phase de la réponse à la pandémie de la COVID-19. La construction au Québec a été interrompue entre mars et avril, ce qui a un peu retardé le début des chantiers printaniers.

Par contre, je visitais hier nos chantiers et ils sont opérationnels à cent pour cent. Les projets sont lancés et nous allons rattraper le temps perdu des premiers mois. En ce qui a trait aux hauts niveaux d'eau, nos utilisateurs — les armateurs — utilisent la pleine colonne d'eau qui leur est allouée.

[Traduction]

M. Brian Masse: Avez-vous des projets réalisés en partenariat avec des programmes d'infrastructure? Il est déjà arrivé que la réalisation de projets soit compromise parce que les échéances de certains programmes devaient être reportées ou parce que toute prolongation était impossible, ce qui a entraîné le dépassement des échéances. Je me demande si vous avez ce genre de difficultés. C'est l'une des choses qui m'inquiètent avec certains projets d'infrastructure qui peuvent être mis en chantier de pair avec les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral, soit la date et l'échéancier. Dans le passé, quand nous avions des programmes de construction, nous avons connu des problèmes en fin de parcours parce qu'ils ne pouvaient même plus se procurer l'équipement adéquat ou encore en raison des contrats.

Je me demande si vous rencontrez ce genre de difficultés maintenant. Peut-être pas.

M. Daniel Dagenais: Oui. En fait, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais cette semaine, il y a eu une conférence téléphonique avec Infrastructure Canada exactement à propos de ce projet, qui n'a pas encore commencé et qui sera maintenant légèrement repoussé. Les possibilités de la présente saison des travaux nous ont en quelque sorte échappé. Nous disons souvent pour rire qu'il y a deux saisons au Canada, soit l'hiver et les travaux.

Ce printemps, les retards ont causé de l'insécurité chez certains de nos fournisseurs. Ils ne peuvent pas vraiment garantir le début des travaux cette année, alors nous avons demandé un report.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Dagenais.

Passons maintenant à la troisième série de questions.

La parole est d'abord à Mme Rempel Garner. Vous avez cinq minutes.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Merci, madame la présidente.

Je vais reprendre là où mon collègue, M. Erskine-Smith, s'est arrêté. Je m'intéresse au concept du plastique inutile par rapport au plastique utile. Je trouve que c'est une bonne façon de situer le débat pendant la pandémie. Avant la pandémie, on parlait beaucoup de l'inutilité des pailles à usage unique et des sacs de plastique à usage unique. Dans le contexte de la santé humaine et environnementale, on a fait le calcul que l'utilisation de ces produits n'était pas nécessaire. Puis, en pleine pandémie, les responsables de la santé publique nous ont affirmé le contraire, nous disant essentiellement de ne pas apporter nos sacs en plastique réutilisables à l'épicerie et d'utiliser plutôt des sacs en plastique à usage unique en raison des risques pour la santé humaine.

Madame Des Chênes, je me demande simplement si vous pouvez nous donner le point de vue de l'industrie à cet égard. Si vous avancez que l'approche à privilégier n'est pas d'inscrire les plastiques comme substance toxique sous l'annexe 1 de la LCPE, comment pouvons-nous trouver un compromis? Nous savons qu'il y a du plastique partout. Nous savons qu'on l'utilise dans tout à tous les jours, mais comment pouvons-nous, en tant que législateurs, gérer ce compromis dont nous parlons constamment, afin de répondre aux peurs des gens préoccupés par les icebergs de déchets plastiques qui flottent au large de l'Indonésie?

Je me préoccupe également des microbilles dans nos Grands Lacs. Je ne veux pas en ingérer.

Comment peut-on rompre la quadrature du cercle? De quelle façon l'Association canadienne de l'industrie de la chimie va-t-elle donner l'exemple sur cette question afin de participer activement aux discussions sur la réglementation plutôt que de simplement la subir?

• (1530)

Mme Isabelle Des Chênes: C'est une excellente question. Vous avez raison: avant la pandémie, le plastique inutile était décrié. Nous avons toutefois constaté que, dans certaines circonstances, le plastique est préférable à d'autres matériaux. Je crois que notre approche, si nous cherchons d'autres options, est de s'intéresser au cycle de vie. Nous ne voulons pas choisir une autre option qui sera ultimement plus néfaste pour l'environnement. Il faut vraiment aborder la question du point de vue du cycle de vie. Comme je l'ai souligné, d'un point de vue scientifique, c'est très important.

Ce que nous étudions et recommandons aux gouvernements provinciaux et fédéral n'est pas vraiment différent de la Stratégie nationale visant l'atteinte de zéro déchet de plastique du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Il s'agit vraiment de mettre en place les éléments nécessaires pour permettre la responsabilité élargie des producteurs, ce qui signifie qu'ils sont responsables du plastique qu'ils mettent sur le marché et assument les frais de sa collecte. Ce système fonctionne très bien en Colombie-Britannique: comparativement aux chiffres beaucoup plus faibles à l'échelle du pays, la Colombie-Britannique récupère 70 % de ses plastiques. L'Ontario a démarré un programme de modernisation de son bac bleu qui tendra vers une responsabilité élargie des producteurs.

Nous nous intéressons aussi aux investissements dans le recyclage de pointe qui permet le recyclage chimique, ce qui nous permettra de prendre ces produits difficiles à recycler, comme les rasoirs, les bâtonnets à café et les ustensiles, de vraiment les transformer pour les ramener à leur état moléculaire, puis de les utiliser pour créer une toute nouvelle gamme de produits.

L'hon. Michelle Rempel Garner: La grande quantité de plastiques recyclés qui ne peuvent pas servir de matières premières pour d'autres produits est une réalité qui semble toucher davantage les municipalités dans beaucoup de régions au pays. On parle du plastique collecté, puis expédié outremer à destination de sites d'enfouissement étrangers. Que fait l'industrie pour veiller à ce que le recyclage soit l'option envisagée, c'est-à-dire que le plastique recyclé serve de matière première de façon plus générale?

Mme Isabelle Des Chênes: Eh bien, le recyclage est une option. Le recyclage mécanique, le recyclage chimique de pointe...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Écoutez, les gens me disent souvent que nous n'avons pas besoin de pailles en plastique, mais votre association croit que nous en avons besoin. Les gens disent qu'on ne peut pas recycler ces pailles ou que leur recyclage n'est pas fait par l'industrie, n'est-ce pas? De quelle façon l'industrie gère-t-elle cette situation plutôt que de simplement se rebiffer contre la réglementation? Est-ce en disant qu'elle doit faire partie de la solution en utilisant ce plastique comme matière première?

Désolée, madame la présidente.

La présidente: Très rapidement, s'il vous plaît. Je vous permets de répondre.

Mme Isabelle Des Chênes: D'accord. Nous travaillons avec nos partenaires clés pour essayer de créer des marchés qui nous permettent d'utiliser ces produits recyclés dans des tuiles de toiture ou du mobilier extérieur, dans diverses applications qui nous permettent de vraiment... Si vous créez le marché, il est ensuite plus facile de collecter le contenu. Vous pouvez établir les normes de recyclage et nous pouvons nous y conformer.

La présidente: La parole est maintenant à M. Longfield.

Vous avez cinq minutes.

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Merci, madame la présidente. Je vais brièvement continuer avec Mme Des Chênes parce que nous avons là une très bonne discussion.

Ce qui m'intéresse plus particulièrement, c'est quand vous parlez du cycle de vie et de l'économie circulaire; ma collectivité est très active dans ce domaine, celui de l'économie alimentaire circulaire. Comment pouvons-nous tirer le maximum d'une molécule après sa transformation? Je sais que le polypropylène est plus difficile à traiter que d'autres matériaux. Nous avons des déductions pour amortissement, la diminution des coûts d'investissement élevés et des déductions pour amortissement accéléré pour la machinerie et l'équipement utile à l'environnement.

Quel rôle l'un de ces outils a-t-il joué dans le programme Gestion responsable, sur lequel planche l'Association canadienne de l'industrie de la chimie, dans sa quête de solutions pour garder le plastique hors des sites d'enfouissement?

Mme Isabelle Des Chênes: Nos membres carburent à l'innovation. Ce sont des chercheurs et des chimistes. Il est très important pour eux de faire partie de la solution. Ils consacrent beaucoup d'énergie en ce moment à la conception des produits. Comment peut-on repenser un produit en fonction de son recyclage? Comment peut-on le concevoir de façon à en utiliser moins?

Certains de nos membres sont aussi des recycleurs de pointe. Je pense entre autres à des entreprises comme Pyrowave, GreenMantra et Polystyvert. Elles prennent ces produits qui n'ont pas nécessairement besoin d'être nettoyés et les réacheminent vers une tout autre destination que le traditionnel bac de recyclage bleu.

• (1535)

M. Lloyd Longfield: Hematite, à Guelph, est une autre entreprise qui prend des rebuts de Magna pour en faire du plastique pour haut-parleurs. Elles échangent de la technologie. Elles échangent même des moules, afin que les déchets d'une entreprise puissent servir d'intrants à l'autre.

La révision de l'annexe 1 de la LCPE et d'autres règlements de sorte à favoriser l'innovation est tout à fait la voie à suivre, et je comprends que la définition de toxicité est un aspect qui doit être étudié. Il s'agit vraiment d'une définition inscrite dans la réglementation, comparativement au travail effectué par Environnement et Changement climatique Canada. Je crois que nous nous dirigeons plus ou moins dans la même direction afin de garder autant que possible ce produit dispendieux loin des sites d'enfouissement, puisqu'il est désastreux pour l'environnement.

Mme Isabelle Des Chênes: Eh bien, c'est l'idée. Merci.

Mr. Lloyd Longfield: Madame Sie, j'aimerais maintenant parler des données. J'adore les données. C'est un de ces trucs, n'est-ce pas? On aime ou on déteste. Mais quand on regarde la Coalition pour la science des données... Je regarde les usines de fabrication et le grand nombre d'employés qui s'y présentent dans certaines circons-

tances, peut-être même dans des tours de bureaux — les personnes qui se rendent dans les tours de bureaux —, et la façon dont nous regroupons les données pour effectuer une recherche des contacts adéquate.

De quelle façon travaillons-nous avec les manufacturiers et les chaînes d'approvisionnement pour échanger des renseignements plus efficacement? Vous avez mentionné certains écarts et de la fragmentation. Y a-t-il une solution sur laquelle vous travaillez en collaboration avec le gouvernement et l'industrie?

Mme Fanny Sie: Oui. Je dirais que la Coalition pour la science des données est une fenêtre unique sur l'avenir. Nous avons décidé de nous projeter 10 ans dans l'avenir parce que, tout à coup, tous ces conglomérats, qu'il s'agisse de jeunes entreprises ou de multinationales, ont décidé que nous formions une seule et même entreprise. Nous allons tous nous assurer d'être fidèles à la mission et au mandat. Nous allons nous débarrasser de la pandémie.

Nous avons entamé le partage des ressources. Nous avons commencé à échanger des données, puis, tout à coup, un nombre croissant de solutions numériques étaient applicables à la pandémie. Nous utilisons nos réseaux pour essayer de recueillir les renseignements le plus rapidement possible. Tout a commencé avec une masse critique, mais je constate que le phénomène se propage au-delà des acteurs habituels.

M. Lloyd Longfield: Selon la Mozilla Corporation, travailler de façon ouverte en échangeant des données permet d'échanger des renseignements et ainsi d'obtenir de meilleures solutions.

Comment cela s'intègre-t-il à une structure IP, qui est contraire à cette démarche?

Mme Fanny Sie: Si on pense aux données ouvertes, l'avantage d'étudier des données ouvertes est de constater les véritables avantages des données de sorte à prouver que le système fonctionne vraiment. Puis, vient cette décision: qu'est-ce qui fait l'objet de concurrence entre nous et qu'est-ce qui ne le fait pas? Je crois que l'on verra un jour cette coalition de l'industrie ou une décision ou table de concertation déclarer que, puisque personne n'intègre le marché à ce moment-là, les acteurs conviennent de ne pas se faire concurrence dans ce secteur. Mais plus tard, il y aura concurrence, et je suis d'avis que c'est possible.

M. Lloyd Longfield: Et sauver des vies entretemps. Pourquoi pas?

Mme Fanny Sie: Absolument.

M. Lloyd Longfield: Avec des données — qui l'eût cru?

Mme Fanny Sie: Mais, vous savez, cela marcherait.

M. Lloyd Longfield: Je sens qu'on est sur le point de me faire signe, mais merci.

Mme Fanny Sie: Je vous en prie.

La présidente: Vous me connaissez bien, monsieur Longfield.

La prochaine série de questions échoit à la députée Gray.

La parole est à vous pour cinq minutes.

Mme Tracy Gray: Merci, madame la présidente.

J'ai quelques questions pour le Groupe Robert Inc.

Il y a quelques semaines, le Comité a entendu des gens de la Western Canadian Shippers' Coalition. L'une des préoccupations que cet organisme a soulevées concernait la possible pénurie de conteneurs. Je sais que vous avez mentionné dans votre déclaration liminaire que, de votre côté, les choses ont été assez bien gérées jusqu'ici, et que vous faites le suivi de tout. Or, ils en parlaient comme de quelque chose qui semblait poindre à l'horizon. Est-ce que cela vous préoccupe aussi? Est-ce quelque chose que vous constatez dans votre entreprise et dans votre secteur d'activité?

M. Jean-Robert Lessard: Je dirais qu'au début de la COVID, nous avions des préoccupations à ce sujet. Nous travaillions en étroite collaboration avec le port de Montréal, et comme je suis membre du conseil d'administration de CargoM, nous avons examiné en groupe tous les aspects du transport et de la logistique. Nous avons fait enquête afin de savoir exactement combien d'espace était disponible pour les conteneurs vides et nous assurer que la réserve allait être suffisante. Nous avons également parlé aux clients [...] pour qu'ils livrent les conteneurs pleins afin de nous donner quelques conteneurs vides. En fait, les sociétés de transport travaillant avec le Port de Montréal ont toutes réussi à se tirer d'affaire, et ce problème a été réglé il y a deux semaines environ. C'était, je crois, un accomplissement digne de mention, puisque cela a permis de faire baisser la pression pour nous et les entreprises semblables à la nôtre, ainsi que pour les clients, compte tenu des préoccupations qu'ils avaient eux aussi. Certains continuaient d'exporter, et pour exporter, il leur fallait la boîte vide. Cela s'est très bien passé.

• (1540)

Mme Tracy Gray: D'accord. Je vous remercie.

L'autre question que j'ai porte sur le manque d'uniformité en ce qui concerne les règles de camionnage interprovinciales. C'est quelque chose que j'entends assez souvent. Quels sont les plus grands défis que le Groupe Robert a dû relever relativement au transport interprovincial des marchandises?

M. Jean-Robert Lessard: Entre les provinces, nous n'avons pas eu trop de problèmes. Au début, beaucoup de relais routiers étaient fermés, et nos chauffeurs n'étaient pas en mesure de prendre une douche ou de se restaurer — des choses comme celles-là. Grâce à la pression exercée par l'Association du camionnage du Québec et l'Association canadienne du camionnage, nous avons eu, je dirais, une bonne communication avec ces gens, et finalement, en deux semaines environ, les choses se sont mises en place.

Le transport vers les États-Unis a aussi été un enjeu important. La plupart des lieux étaient fermés et nos chauffeurs ont connu des difficultés. Là où nous avions des terminaux, nous avons dû mettre en place des douches et des réserves de nourriture à l'intention des chauffeurs afin qu'ils puissent continuer à faire leur travail. Je dirais que cela n'a pas été facile, mais nous avons pris les choses en main.

Mme Tracy Gray: Bien. Merci de votre réponse.

Lorsque je regarde ce que l'on appelle la « Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation » du gouvernement — qui s'intéresse tout spécialement au commerce interprovincial —, je remarque que certains des correctifs qui devaient être apportés cette année concernent en fait le secteur des transports. Il s'agit notamment de la standardisation des règlements concernant les dispositifs de consignation électroniques, les restrictions de taille et de poids ainsi que la certification des conducteurs de camions commerciaux. La standardisation de certains de ces règlements aurait-elle une incidence significative sur le fonctionnement

de votre entreprise ou sur le transport des marchandises à l'échelle du pays?

M. Jean-Robert Lessard: Ces modifications sont très importantes, puisqu'elles nous permettent de concurrencer sur un pied d'égalité avec le reste de l'industrie. Avec les règles qui diffèrent d'une province à l'autre, il était parfois difficile d'établir nos coûts. Il a fallu un certain temps pour mettre en place le contrôle électronique. Maintenant que les heures de travail, la conduite et le contrôle ont été standardisés, nous pouvons exercer notre concurrence sur un pied d'égalité avec les autres. Certains utilisaient des carnets de route réguliers, et ils avaient trois carnets de route à bord. Maintenant, avec le contrôle électronique [...] c'est assez difficile.

C'est aussi bénéfique pour l'aspect sécurité du transport parce que tout est dans nos systèmes. Ces facteurs contrôlent le nombre d'heures de conduite et incitent les conducteurs à se reposer s'ils en ont besoin.

[Français]

La présidente: Je vous remercie beaucoup, monsieur Lessard.

[Traduction]

La prochaine série de questions sera menée par le député Ehsassi. Vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci beaucoup à tous les témoins qui ont comparu devant le Comité.

Je devrais, à mon tour, m'excuser parce que j'ai eu des problèmes techniques. Il y a de nombreux passages des témoignages que j'ai manqués. Je vous suis éternellement reconnaissant pour toute l'aide que vous m'avez donnée.

Pour ma première question, si vous me le permettez, je voudrais poursuivre dans la lignée de ce qu'a dit Mme Rempel Garner. Ma question s'adresse à l'industrie chimique.

Mme Garner a affirmé à juste titre qu'on ne peut pas se contenter de faire pression contre les règlements. La réalité est qu'il y a de nombreuses anicroches dans la manière dont les choses se passent actuellement. Si j'ai bien compris, le témoin de l'industrie chimique a souligné avec raison — et à l'instar de mon collègue, le député Longfield — que tout est question d'innovation. Ce qui importe, c'est de nous assurer que nous sommes réactifs et que nous progressons.

Toutefois, la question et le défi restent d'actualité. Comment allons-nous nous assurer que le plastique ne soit pas déversé partout dans le monde? C'est un problème qui préoccupe de nombreux Canadiens. Encore une fois, je comprends parfaitement que le représentant de l'industrie chimique ait dit qu'il faut des produits de recyclage avancés [*Difficultés techniques*] chimiques depuis pas mal de temps.

Si je puis vous demander une fois de plus...

• (1545)

La présidente: Monsieur Ehsassi, je suis désolée de vous interrompre, mais nous avons beaucoup de mal à vous entendre. Votre signal est constamment coupé.

Pourriez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

M. Ali Ehsassi: Je pourrais peut-être poser cette question au représentant de l'industrie chimique. En l'absence de toutes ces innovations et compte tenu du fait que ce sont des choses qui prennent du temps, comment pouvons-nous faire face aux problèmes qui se posent, comme de s'assurer que les produits chimiques et les plastiques canadiens ne sont pas déversés partout dans le monde?

Mme Isabelle Des Chênes: Vous avez tout à fait raison. Ce n'est pas un enjeu monolithique. L'innovation est un vecteur important; la collecte, le tri, les techniques avancées de recyclage en sont un autre. Nous soutenons également la responsabilité élargie des producteurs, c'est-à-dire le fait de vraiment pousser les producteurs à s'engager à reprendre leurs produits.

Nous soutenons également la réglementation. Nous pensons que c'est un élément important. C'est la manière dont vous réglementez qui nous préoccupe beaucoup. Nous pensons qu'il est vraiment important que le gouvernement respecte ses engagements et s'assure que ces plastiques restent en dehors de l'environnement et qu'ils sont correctement gérés. Nous croyons savoir qu'un document de travail sera distribué à l'automne. Il contiendra des idées sur les interdictions, mais aussi sur la gestion et les exemptions.

Nous souscrivons sans réserve à la nécessité de gérer ce problème et à celle de gérer la pollution par les plastiques. Nous restons à l'affût de toutes les occasions qui s'offrent à nous, notamment lorsqu'une révision de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est sur le point d'avoir lieu. Voilà une occasion d'examiner la loi et de voir comment nous pouvons la renforcer ou la modifier pour qu'elle puisse s'attaquer directement au problème des plastiques dans l'environnement.

M. Ali Ehsassi: Merci de votre réponse.

Je comprends que vous vous disiez préoccupé du fait que l'emploi du mot « toxique » risque essentiellement, selon vous, d'avoir un effet paralysant qui nuirait à l'obtention de résultats concluants à cet égard.

Avez-vous des projections? Avez-vous eu l'occasion de faire des études qui démontreraient que ce serait le cas?

Mme Isabelle Des Chênes: Comme je l'ai indiqué, nous avons un projet de 4 milliards de dollars qui n'a pas encore démarré en Alberta et qui pourrait être touché. Nous avons également quelques membres qui s'intéressent à une possibilité de projet au Canada et qui s'y investissent activement, à hauteur de 10 milliards de dollars. Toutefois, le fait de désigner les plastiques comme étant toxiques aurait assurément l'effet d'une douche froide sur les investissements, sans oublier que ces intervenants ont d'autres possibilités.

Notre autre préoccupation concerne notre partenariat avec les États-Unis et le Mexique dans le cadre de l'ACEUM, à savoir que certains éléments nécessiteraient une évaluation des risques si les produits devaient être déclarés toxiques.

Au chapitre de notre coopération réglementaire, étant donné que nos produits traversent la frontière plusieurs fois avant d'être effectivement terminés, nous devons veiller à ce que tout ce qui sera mis en place permette la libre circulation des biens entre le Canada et les États-Unis.

• (1550)

M. Ali Ehsassi: Jusqu'ici, nous n'avons aucune preuve que l'utilisation du mot « toxique » fera obstacle à cette...

La présidente: Monsieur Ehsassi, je vous demande pardon, mais votre temps de parole est écoulé.

[Français]

Nous passons au prochain tour de questions.

Madame Vignola, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou, BQ): Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Ma question s'adresse à M. Lessard.

Tout à l'heure, monsieur Lessard, vous avez fait mention des difficultés rencontrées par des camionneurs au cours des premières semaines.

J'en ai entendu parler. J'ai de la famille et des amis qui travaillent dans ce domaine, et ils me disaient ne pas avoir accès aux installations sanitaires, que ce soit au Québec, en Ontario ou ailleurs, de l'autre côté de la frontière. Lorsqu'ils passent la frontière américaine, ils se font confisquer la nourriture qu'ils ont apportée, qui est jetée. Ils rencontrent des difficultés aux lieux d'embarquement et de débarquement de la marchandise, étant presque considérés comme des parias.

Parmi les mesures qui ont été mises en place, laquelle a été la plus efficace pour veiller à ce que nos camionneurs aient le sentiment d'être respectés et pour diminuer leur niveau de stress?

M. Jean-Robert Lessard: Ce que vous mentionnez, nous l'avons vécu de façon intense, pas nécessairement entre le Québec et l'Ontario — même si nous sommes très occupés dans ce corridor —, mais davantage du côté américain. C'est vrai que, lorsque les gens arrivaient au point de chute, au point de livraison, ils passaient souvent pour des parias.

Dans certains cas, les destinataires ne voulaient pas signer les documents de réception. Comme tout le monde a un téléphone, nous avons donc instauré une mesure où le camionneur prenait une photo du document et une photo de la personne qui recevait la marchandise. De cette façon, nous étions sûrs de nous faire payer.

Les gens avaient évidemment des boîtes à lunch, et il est arrivé à quelques reprises qu'on leur refuse. Ce qui était insultant, c'est que les gens avaient fait préparer de la nourriture par des traiteurs, et, lorsqu'ils arrivaient à la frontière, on la jetait.

Cette situation créait énormément de pression, mais elle s'est améliorée parce que les gens de l'Alliance canadienne du camionnage, ou ACC, et de l'Association du camionnage du Québec, ou ACQ, ont travaillé très fort et ont réussi à convaincre les responsables des postes frontaliers que les chauffeurs ont au moins le droit de manger et de s'arrêter pour satisfaire leurs besoins sanitaires.

Mme Julie Vignola: Pouvez-vous me dire, rapidement, si vous et vos camionneurs avez subi une perte financière substantielle relativement à ce que vous nous racontez, notamment le fait d'avoir eu de la difficulté à obtenir des signatures et de voir de la nourriture être jetée?

M. Jean-Robert Lessard: Non, nous n'avons subi aucune perte financière, parce que nous avons été très proactifs et que nous avons appelé les clients en leur disant que cela n'avait pas de bon sens. Cela s'est fait par voie électronique, par la suite.

Je dois toutefois admettre que certaines personnes sont moins bien organisées sur le plan électronique, et que, pour cette raison, elles ont peut-être perdu de l'argent.

Pour nous, il n'était pas question de perdre de l'argent. Soit nous retournions livrer s'ils nous payaient, soit nous n'y retournions pas s'ils ne nous payaient pas.

La présidente: Je vous remercie beaucoup, monsieur Lessard.

[Traduction]

Notre prochaine série de questions échoit au député Masse.

Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. Brian Masse: Merci, madame la présidente.

À Hoffmann-La Roche, en ce qui concerne les questions de santé et de protection des renseignements personnels, nous avons entendu le commissaire à la protection de la vie privée nous faire part de ses préoccupations quant à ses capacités. À l'heure actuelle, il doit se lancer dans des contestations judiciaires; il ne peut pas imposer de sanctions administratives pécuniaires, etc. Je me demande si vous avez des observations à formuler à l'égard de ce paramètre.

Les Canadiens se préoccupent d'un certain nombre de choses. L'une d'entre elles est la protection de leurs renseignements personnels, et les données en matière de santé posent problème. Pourriez-vous étoffer ce que vous avez présenté et les propos tenus par le commissaire à la protection de la vie privée devant ce comité?

Mme Fanny Sie: Absolument.

Je pense que la protection des renseignements personnels est toujours un sujet très sensible, et nous sommes plus prudents parce que nous savons que les risques peuvent donner lieu à des conséquences auxquelles le commissaire ne peut pas nécessairement remédier. Cela crée également un précédent pour l'avenir.

Quand nous regardons ce que nous avons fait, force est de constater que le monde a évolué de manière très conservatrice et qu'il n'a pas beaucoup avancé, voire pas du tout. C'est pourquoi nous n'avons pas été en mesure de voir vraiment les avantages des données.

Étant donné l'urgence particulière de la situation, nous avons parlé à un certain nombre de groupes de patients. Nous leur avons dit: « Nous voulons vous donner les moyens de contribuer à la science. Nous voulons être totalement transparents avec vous et vous dire que c'est les jeux de données qui nous intéressent. Si nous pouvons les obtenir avec votre plein consentement, ils seront utilisés pour cette étude particulière et pour créer ces outils particuliers. »

Les regroupements de patients et nos défenseurs de patients clament haut et fort que c'est ce que veulent les patients. Ils veulent pouvoir contribuer. Leurs données sont importantes. Elles sont mises en valeur dans le système, et les patients veulent être en mesure de le faire pour le bien de la science et du Canada.

Je pense qu'il est important — nous en parlons beaucoup — de travailler avec l'ensemble de l'écosystème, d'être autour de la table avec toutes les parties prenantes et de collaborer les uns avec les autres au développement. En faisant cela, nous pourrions nous assurer que tout ce que nous faisons est conforme aux directives prescrites.

Nous échangeons avec nos experts en matière de protection des renseignements personnels et avec les autorités compétentes, mais les contributions de la base et la définition des problèmes suscitent un certain intérêt. Ce que je dis, c'est que ce n'est pas insurmontable.

• (1555)

M. Brian Masse: D'accord. Merci beaucoup.

Je sais que mon temps est écoulé, madame la présidente. Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup.

Voilà qui met fin à notre troisième série de questions. Comme il nous reste quelques minutes, je vais laisser la parole au député Dreeshen.

Monsieur Dreeshen, vous avez la parole pour le temps qu'il reste.

M. Earl Dreeshen: Merci beaucoup, madame la présidente.

J'aimerais revenir à Mme Des Chênes.

Nous parlions tout à l'heure de la conversion du propane en polypropylène. Vous avez mentionné que lorsque ce produit particulier, le polypropylène, est exporté, il n'y a pas de taxe associée à cela en raison de problèmes d'exportation et ainsi de suite.

Lorsque ce polypropylène est utilisé ici au Canada, est-il sous le coup d'une taxe carbone?

Mme Isabelle Des Chênes: Non, car nous ne produisons pas encore de polypropylène au Canada.

Mme Isabelle Des Chênes: Oui.

L'année dernière, Inter Pipeline a commencé la construction d'une usine de polypropylène. L'entreprise utilisera du propane, donc du gaz naturel, pour faire avancer ce projet.

Ce qui est vraiment intéressant dans leur installation, c'est qu'ils ont fait des tests d'intensité des émissions de gaz à effet de serre, et que l'intensité des émissions sera inférieure de 65 % à la moyenne mondiale.

M. Earl Dreeshen: D'accord. Pouvez-vous nous en dire plus?

M. Earl Dreeshen: Voilà qui est assurément très bien.

Tout ce que je veux savoir, c'est s'il y a une taxe carbone qui doit être payée sur le propane utilisé.

N'est-ce pas le cas?

Mme Isabelle Des Chênes: Pas encore.

Il existe une taxe carbone sur les intrants énergétiques, et comme le propane est gazeux, il n'est pas encore touché par ces mesures fiscales. Cependant, dans le cadre de la norme sur les carburants propres, une fois qu'il se sera éloigné des gaz liquides, il commencera à s'approcher des gaz gazeux ou des gaz solides, et c'est là-dessus que les taxes commenceront à s'appliquer en 2023.

M. Earl Dreeshen: Je vous remercie.

Je pense que c'est ce que je voulais souligner, parce que, bien sûr, en tant qu'agriculteur, je paie une taxe carbone sur le propane que j'utilise.

Pour revenir à l'un des commentaires formulés plus tôt au sujet du transport et de tout le reste, et de la façon dont les Canadiens vont finir par payer plus cher pour les aliments, très franchement, nous ferions mieux de comprendre que ce sont les coûts de distribution, les coûts de transformation et certains des coûts de main-d'œuvre associés à certains des produits plus raffinés qui font augmenter le coût des aliments. Cet argent ne va pas aux agriculteurs. Je tenais à apporter cette précision.

En dernier lieu, si je pouvais parler avec l'Administration portuaire de Montréal, je sais que des millions de tonnes de mazout et d'essence transitent par le port de Montréal. Si un futur gouvernement décidait de perturber la circulation des pétroliers dans le Saint-Laurent, dans quelle mesure cela pourrait-il nuire au port de Montréal?

M. Daniel Dagenais: Eh bien, Montréal a une longue feuille de route en ce qui concerne l'industrie pétrochimique. Vous le savez peut-être, mais il fut un temps où il y avait au moins cinq raffineries sur l'île de Montréal. Il n'en reste qu'une, et elle est exploitée par Suncor. Il y a un vaste parc de réservoirs qui est en fait le centre de distribution pour tout l'Est du Canada et une partie de la Nouvelle-Angleterre. Grosso modo, les produits pétroliers, ou vrac liquide, comptent pour 16 des 40 millions de tonnes qui sont traitées au port sur une base annuelle. C'est un trafic considérable.

N'oubliez pas non plus qu'il y a une autre raffinerie sur la rive sud du fleuve, à la hauteur de Québec.

Je ne sais pas exactement dans quelle mesure votre question portait sur l'effet négatif que cela aurait sur les services aux pétroliers, mais ce serait un problème.

• (1600)

M. Earl Dreeshen: Oui, et je voulais simplement revenir sur ce concept de moratoire — et nous l'avons vu sur la côte Ouest — et dire que cela n'a rien à voir avec le pétrole étranger. C'est le pétrole canadien qui est mis à mal. C'est là où je veux en venir.

Je me rends compte, madame la présidente, que mon temps de parole tire à sa fin, alors je vais m'arrêter là. Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup. C'est tout le temps que nous avons aujourd'hui.

Je voudrais remercier encore une fois les témoins d'avoir été parmi nous en ce magnifique vendredi après-midi.

[Français]

Je les remercie du temps qu'ils nous ont accordé et de leurs témoignages.

[Traduction]

Sur ce, la séance est levée. Je vous revois tous lundi.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>